



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
De la COMMUNE d'EYZERAC
Séance du 13 mars 2026
Délibération 2026-02

Par suite d'une convocation en date du 07 mars 2026, les membres composant le conseil municipal d'Eyzerac se sont réunis en salle du conseil, le 13 mars 2026 à 20h00 sous la présidence de Monsieur BOST Claude, maire,

Nombre de conseillers :

En exercice : 12

Présents : 11

Votants : 11

Présents : Mesdames et messieurs BOST Claude, LATOUR Françoise, BAPPEL Annick, VIALLE Jacqueline, LACOSTE Éric, PRATIQUE Emilie, MERLET Jérôme, TARRADE Simon, GAILLARD Marlène, LAMBERT Jean-Pierre, WARLOP Florence, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Représentés :

Absents excusés : DUBREUIL Frédéric,

Monsieur le maire ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du conseil,

Madame LATOUR Françoise a été élue secrétaire de séance.

Objet : DÉTERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L522-27 du code général de la fonction publique dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Social Territorial, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Vu l'arrêté portant établissement des lignes directrices de gestion en date du 07 /02/ 2022.

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 30/01/2026.

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO « PROMUS / PROMOUVABLES » (%)
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

APPROUVE la détermination des ratios ainsi présentée

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce dossier

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise en Préfecture le 14/03/2026

Publiée le 14/03/2026

AR Préfecture

024-212401715-20260313-DELIB_202602-DE
Reçu le 14/03/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

L. Maire, Claude BOST

La secrétaire de séance,